

Les cours d'ObatuQ

Fiche d'inscription 2016 – 2017

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Tous les inscrits des cours d'ObatuQ seront sur la mailing-list pour recevoir uniquement des informations relatives aux cours.

Téléphone portable : Téléphone domicile :

Pratique musicale antérieure :

.....
.....
.....

*Je déclare être en condition physique me permettant de suivre les cours. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur situé au verso, avoir réglé **séparément** mon adhésion à l'Asso-Sêdj d'un montant de **10 €** et les droits d'inscription au cours d'un montant de **290 €**.*

Date, mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature :

Pour les mineurs :

Je, soussigné-e M/M^{me}

représentant-e légal de l'enfant,

autorise celui-ci à participer aux cours d'ObatuQ.

Signature :

Règlement intérieur 2016 / 2017

- ◆ Les cours se dérouleront du vendredi 2 septembre 2016 au vendredi 23 juin 2017 en suivant le calendrier scolaire de la zone C.
- ◆ Les cours d'Oba!tuQ sont des cours et répétitions collectifs.
- ◆ Le matériel de musique sera fourni par l'Asso-Sêdj uniquement pour les cours et répétitions et ne pourra en aucun cas sortir du local prévu à cet effet, sauf en cas d'animation ou de prestation organisée par l'Asso-Sêdj ou d'autorisation expresse de ses représentants.
- ◆ Le respect de l'autre et de tous les personnels, la politesse, le respect de l'environnement et du matériel, sont autant d'obligations essentielles au bon déroulement des activités. Il est, à cet égard, demandé aux participants des activités proposées par l'Asso-Sêdj de ne pas arriver en retard aux cours et répétitions et ce afin de ne pas perturber les autres participants qui auront pris soin d'être présents à l'heure indiquée.
- ◆ Toute introduction, tout port d'armes ou d'objets/produits dangereux et/ou illicites, quelle qu'en soit la nature, est strictement prohibé. De même, l'introduction et la consommation de produits stupéfiants dans les locaux mis à disposition par l'Asso-Sêdj sont expressément interdites.
- ◆ Il est possible que vous soyez filmé, photographié ou enregistré dans le cadre de votre activité. L'association Asso-Sêdj pourra utiliser l'image des participants durant l'année à des fins pédagogiques et/ou pour la promotion du groupe Oba!tuQ et de l'association Asso-Sêdj. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de votre part.
- ◆ L'intervenant enseignant, en concertation avec la diretoria d'Oba!tuQ, invite le musicien ayant atteint un niveau suffisant à prendre part aux ateliers et aux répétitions d'Oba!tuQ. Par la suite, en participant à une prestation officielle d'Oba!tuQ sur proposition de la diretoria, le musicien devient membre officiel du groupe Oba!tuQ.
- ◆ L'adhésion à l'Asso-Sêdj est obligatoire et comporte une cotisation annuelle de 10 €.
- ◆ Droits d'inscription aux cours d'Oba!tuQ pour l'année scolaire 2016 – 2017.
 - ➔ Personne qui, à la date de son premier cours, n'a jamais participé bénévolement en tant que musicien ou danseur à une prestation officielle du groupe Oba!tuQ : 290 €.
 - ➔ Membre officiel du groupe Oba!tuQ à jour de sa cotisation : 50 €.
- ◆ Seules les personnes ayant transmis en espèces ou par chèque les sommes correspondant à l'adhésion à l'Asso-Sêdj et aux droits d'inscription peuvent participer aux cours d'Oba!tuQ. L'encaissement de ces sommes est possible en 3 fois : 10 € et 90 € au 5 novembre 2016, 100 € au 5 février 2017 et 100 € au 5 avril 2017.
- ◆ Cours d'essais gratuits : les droits d'inscription sont remboursés en cas de désistement avant le 3^e des cours consécutifs au premier cours suivi. A partir du 3^e de ces cours, il n'y a plus de remboursement possible. Cela laisse la possibilité de suivre 3 cours d'essai consécutifs gratuits.
- ◆ Le présent règlement intérieur est susceptible de connaître certaines modifications ou évolutions en cours d'année qui seront portées à la connaissance des participants par mail.